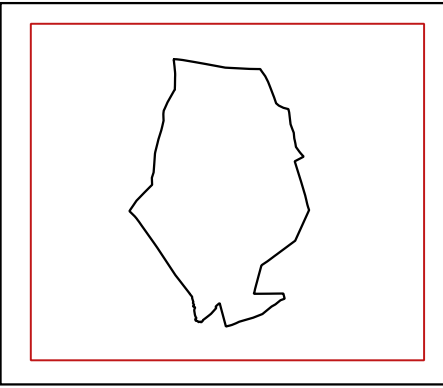
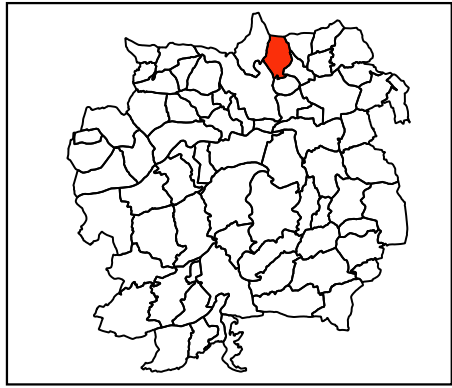


Commune de
Grand-Charmont

Plan Local d'Urbanisme

Planche d'ensemble



23 février 2026

Approbation du PLU

Vu pour être annexé
à la délibération du 23/02/2026
Le Maire,



Visa sous-préfecture
SOUS-PREFECTURE

26 FEV. 2026

MONTBELIARD

1/5000



Fond cadastral mis à jour en 2025
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition le 13/02/2026

LEGENDE

--- Limite de zones

Zones urbaines

- UA** Zone urbaine du centre ancien, présentant une mixité de fonctions et un caractère patrimonial
- UB** Zone urbaine à dominante résidentielle correspondant à un tissu urbain mixte (habitat individuel et collectif)
- UBd** Zone urbaine à dominante résidentielle où les hauteurs peuvent être plus élevées
- UBm** Zone urbaine où une plus grande mixité fonctionnelle est encouragée
- UC** Zone urbaine à dominante résidentielle correspondant aux secteurs d'habitat collectif
- UCco** Zone urbaine à dominante résidentielle correspondant aux secteurs d'habitat collectif où le commerce est autorisé
- UD** Zone urbaine à dominante résidentielle correspondant aux secteurs d'habitat pavillonnaire
- UDo** Zone urbaine à dominante résidentielle où le bâti ouvrier est à préserver
- UE** Zone urbanisée à réserver à l'accueil des gens du voyage
- UJ** Zone urbaine liée aux jardins familiaux du quartier des Fougières
- UL** Zone urbaine liée aux activités culturelles et sportives du Fort Lachaux
- UY** Zone urbaine liée aux activités économiques

Zones à urbaniser

- 1AU** Zone à urbaniser à destination d'habitat
- 1AUa** Zone à urbaniser à destination d'habitat en centre-ville où le commerce est autorisé
- 1AUb** Zone à urbaniser à destination mixte

Zones agricoles et naturelles

- A** Zone à dominante agricole
- N** Zone naturelle : forêt communale
- NC** Zone naturelle : coteau naturel du Fort Lachaux
- NL** Zone naturelle : espace naturel ouvert
- NP** Zone naturelle : parc urbain
- NTvb** Zone naturelle nécessaire au renforcement des continuités écologiques

Prescriptions particulières

- Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs avec limitation de la constructibilité en raison de risques - se reporter au plan des risques
- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme
- Continuité d'infrastructure de transport
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques au titre de l'article L.151-18 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-9 du Code de l'Urbanisme

Éléments de paysage, historiques ou de patrimoine, protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme

- Patrimoine paysager
- Patrimoine bâti
- Patrimoine paysager (jardinnet)
- Patrimoine bâti
- Patrimoine paysager

Éléments de paysage et continuités écologiques à protéger au titre du L. 151-23 du Code de l'urbanisme

- Patrimoine naturel
- Patrimoine naturel (milieu humide)
- Patrimoine naturel (alignement d'arbres)
- Patrimoine naturel (arbre remarquable)

Emplacement réservé

Tableau des emplacements réservés		
N° ER	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation
1	Création d'un chemin piéton entre l'avenue Pasteur et la ZAC des Jorches	Commune
2	Réalisation d'un parc de stationnement pour les activités commerciales et tertiaires du centre ville	Commune
3	Raccordement au réseau d'assainissement	Commune
4	Création d'un jardin public et de fraîcheur au lieu-dit Es Clôtres	Commune
5	Création d'une aire de stationnement	Commune
6	Création d'une piste cyclable	Commune ou Pays de Montbéliard Agglomération
7	Réalisation d'un parc de stationnement pour les usagers du lycée élémentaire Bataille	Commune

